

Département de la Loire

CCAS de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil d'administration du CCAS
Session ordinaire en mairie
08 AVRIL 2024
18 heures

OBJET :

DCA 08/04/2024 N° 1
BUDGET CCAS : AFFECTATION DU
RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023

Le Président certifie :

1- que la convocation de tous les membres en exercice a été faite le 26 mars 2024 conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action sociale et des Familles ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie le 29 avril 2024

2- Que le nombre des membres en exercice au jour de la séance, était de 11 sur lesquels il y avait 6 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Renée GUERIN - Sylvie BAS

Absents ayant donné mandat : Sabine DERVIN à Gilbert VARRENNE – Daniel MOUSSERIN à Patricia VILLA – Florence FOREST à Renée GUERIN – Bernard BESSEY à Sylvie BAS – Martine BESSEY à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sylvie BAS

BUDGET CCAS : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023

Le Conseil d'administration, réuni par M. Gilbert VARRENNE, Maire et Président du CCAS, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constatant que le Compte Administratif présente un déficit d'exploitation de 31 905,78 € et un résultat de clôture de 17 601,61 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

► **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

* Compte 1068	Autres réserves	€
* Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	17 601,61 €

Adopté à l'unanimité des membres votants

Ont signé au registre M. le Président et la secrétaire de séance

Le Président du CCAS,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Sylvie BAS

Publication en ligne le 29 AVR. 2024

CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640